

**DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE**

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	ONT PRIS PART A LA DÉLIBÉRAT°
11	11	11

**DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE
DE COX**

◇ ◇ ◇ ◇

Date de convocation : 30 août 2020

DÉLIBÉRATION : N° 04-16-2020

OBJET :

Projet actes

**Le 04 septembre 2020
A 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et MRS CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, GUINCI Thierry, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent, SAMAZAN Michel.

Absents excusés -

SECRETAIRE - Mme DELEZAIVE Renée

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L2131-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- de choisir pour ce faire, le dispositif BL sécurité commercialisé par la société Berger Levrault
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Préfet de la Haute-Garonne afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

Le Maire
C. OUDIN



